
Réforme des retraites : Attention danger !

Membre d'une délégation de la FA-FP¹, le **SNPTES** a rencontré Mme Sophie Lebreton, chargée des questions Fonction publique auprès du Haut-commissaire à la réforme des retraites.

Le projet du gouvernement est de mettre en place un système universel à points qui vise à remplacer l'ensemble des systèmes actuels. Selon le gouvernement, la réforme engagée repose sur le maintien du système de retraite par répartition. Ce régime universel serait basé sur le principe qu'un euro cotisé ouvre droit au même niveau de pension, et ce quel que soit le secteur d'activité (public, privé, professions libérales ...)

Pour le SNPTES, cette volonté d'uniformité ne réglera pas les inégalités notamment celles dues aux écarts d'espérance de vie. C'est une triste réalité, mais certaines catégories de salariés toucheront leur retraite en moyenne moins longtemps que d'autres. Le système par point sera basé sur l'accumulation, pendant l'ensemble de la carrière. Quel crédit peut-on accorder à la promesse gouvernementale de maintenir la règle de calcul de la retraite des fonctionnaires en tenant compte de l'indice de rémunération des 6 derniers mois ?

Le SNPTES a clairement soulevé la problématique du poids des régimes indemnitaire dans la rémunération, alors qu'ils ne rentrent pas dans le calcul de la retraite, à l'exception de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP). Le SNPTES demande la prise en compte de l'ensemble des éléments constituant la rémunération, pour le calcul de la retraite. Mais il alerte également le gouvernement sur l'iniquité que constituent les politiques indemnitaires. Certains personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture ne perçoivent pas de prime et ceux qui en bénéficient, à catégorie égale, touchent les montants les plus bas de la fonction publique d'État. Au sein même de nos ministères de tutelle, les différences de montants de prime entre les personnels de même corps ou de corps homologues n'ont jamais été aussi criantes.

C'est la raison pour laquelle, le SNPTES exige une harmonisation des montants de prime et, à terme, leur transfert dans la rémunération indiciaire. Le SNPTES revendique également l'amplification du transfert primes/points initié par le précédent gouvernement. Il n'est pas acceptable que l'absence ou les différences de primes engendrent des inégalités durant la carrière, mais, à l'avenir, également au niveau de la pension.

Amar AMMOUR
Secrétaire général FA-FPE
Militant SNPTES

¹ Fédération autonome de la fonction publique